

# Couverture d'assurance pour votre e-bike

## Accident

L'assurance responsabilité civile privée couvre généralement les dommages corporels et aux biens des autres parties impliquées dans un accident, mais uniquement pour ceux occasionnés par des vélos électriques « lents » (jusqu'à 25 km/h). Pour les e-bikes « rapides » (jusqu'à 45 km/h), vous devez en plus avoir une plaque d'immatriculation jaune et acheter une vignette chaque année.

Si vous souhaitez rouler à l'étranger avec un e-bike « lent » jusqu'à 25 km/h, vous devez vérifier auprès de votre assurance responsabilité civile privée si vous êtes suffisamment assuré. Votre e-bike « rapide »

est automatiquement [couvert à l'étranger dans certains pays par l'assurance responsabilité civile liée à la vignette](#).

Pour les salariés, leurs propres frais médicaux sont couverts par l'assurance contre les accidents non professionnels. Les travailleurs indépendants peuvent s'assurer volontairement à la LAA ou doivent s'assurer contre les accidents dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire. Les enfants, étudiants, personnes sans activité professionnelle et retraités doivent procéder de même.

## Vol

Les e-bikes lents (jusqu'à 25 km/h) sont assurés contre le vol à domicile par l'assurance ménage. Mais attention : si le vol se produit en dehors du domicile, les deux-roues ne peuvent être assurés que si l'on ajoute la couverture « vol simple en dehors du domicile » (somme d'assurance standard : 2000 CHF). Vérifiez également le montant de votre assurance ménage, afin d'éviter toute sous-assurance après l'achat d'un

e-bike. De nombreux assureurs exigent une assurance supplémentaire pour les vélos électriques rapides (jusqu'à 45 km/h). L'assurance tous risques ou l'assurance spéciale pour vélos électriques - en complément de votre assurance ménage ou séparément - couvre le vol, les dommages et le dépannage.

## Suisse : tous les vélos électriques ne sont pas identiques – les différences en un coup d'œil

	<b>E-bike « lent », cyclomoteur léger ou pedelec (Pedal Electric Cycle) :</b> jusqu'à 500 Watt ou max. 25 km/h avec assistance au pédalage	<b>E-bike veloci, ciclomotori, s-pedelec (Speed Pedal Electric Cycle):</b> fino a 1000 Watt o max. 45 km/h con pedalata assistita
Obligation de porter un casque	Non, mais recommandé	Oui (selon la norme européenne EN 1078)
Âge minimum	14	14
Permis de conduire	Permis de conduire M (cyclomoteur) pour les jeunes de 14 et 15 ans	Permis de conduire M (cyclomoteur), à partir de 14 ans
Plaque d'immatriculation	Non	Plaque jaune obligatoire
Assurance responsabilité civile	Facultatif, mais recommandé	obligatoire
Éclairage	éclairage vélo fixe	éclairage cyclomoteur homologué selon la catégorie
Rétroviseur	facultatif, mais recommandé	obligatoire à gauche
Rouler sur les pistes cyclables	obligatoire	obligatoire
Zone piétonne, avec l'indication « Bicyclettes autorisées »	autorisé, les piétons ont la priorité	seulement autorisé avec le moteur éteint, les piétons ont la priorité
interdiction de circuler pour les cyclomoteurs	Passage autorisé	Passage autorisé uniquement lorsque le moteur est éteint
Siège pour enfants/remorque	autorisé, max. 1 enfant dans le siège, max. 2 enfants dans la remorque	autorisé, max. 1 enfant dans le siège, max. 2 enfants dans la remorque
Transport/Remorque de voyage	Autorisé (jusqu'à 80 kg de poids de chargement)	Autorisé (jusqu'à 80 kg de poids de chargement)

## Autres pays, autres réglementations

Les dispositions légales concernant les vélos électriques à l'étranger sont différentes de celles en vigueur en Suisse. En Autriche et en France, par exemple, les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque de vélo même sur les vélos électriques lents, en Espagne jusqu'à 16 ans. Sur les e-bikes rapides jusqu'à 45 km/h, de nombreux

pays prescrivent le port d'un casque de moto. De même, les « S-Pedelecs » (Speed-Pedal-Electric-Cycle) ne sont pas autorisés à rouler sur les pistes cyclables en Italie, en France, en Allemagne et en Autriche. Pour en savoir plus, consultez les sites web du [TCS](#) et de [Veloplus](#).